



Rapport

Évaluation nationale du financement des forêts

**République
Démocratique
du Congo**

© Axel Fassio/CIFOR-ICRAF

Auteur:
BOUNDZANGA
Georges Claver

Octobre 2025



Le programme [Forests for the Future Facility \(F4F\)](#), financé par l'UE, fournit un soutien technique afin de contribuer à la santé des écosystèmes forestiers et des chaînes de valeur liées à la forêt en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes et en Amérique latine. Ce programme est géré par l'unité [F2 « Environnement, ressources naturelles et eau » de la DG Partenariats internationaux](#).

F4F travaille en collaboration avec le CIFOR-ICRAF sur les rapports d'évaluation du financement forestier.

Contexte de l'évaluation

Cette évaluation des instruments de financement forestiers existants au niveau national sert de base à une action proposée financée par l'UE, intitulée « Financing for Forest » (FFF).

Cette action vise à stimuler le financement des forêts au niveau mondial, en générant et en partageant largement les connaissances. Dans certains pays partenaires sélectionnés, une assistance technique (AT) sera fournie pour la mise en œuvre de solutions/instruments de financement forestier spécifiques. Avant le lancement de l'action, une évaluation est réalisée dans un maximum de 15 pays afin 1) d'aider à définir les solutions de financement forestier qui seront testées et mises à l'essai dans certains pays (jusqu'à 7 pays seront sélectionnés pour l'action « Financement pour les forêts »), 2) d'aider les délégations de l'UE (EUD) et les partenaires dans d'autres pays à mieux comprendre les mécanismes de financement existants, et 3) de générer des connaissances sur certaines solutions/certains instruments financiers.

Dans le cadre de la préparation de l'action « « Financing for Forest » (FFF) proposée et financée par l'UE, une évaluation des instruments de financement forestier a été réalisée dans 11 pays partenaires. Mise en œuvre par le CIFOR-ICRAF dans le cadre du programme « Forests for Future Facility » (F4F) entre février et octobre 2025, cette évaluation donne un aperçu des mécanismes existants et innovants susceptibles d'améliorer la mobilisation de financements pour la gestion durable des forêts.

Avertissement

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Cette évaluation a été élaborée sur la base de consultations avec les parties prenantes et des contributions d'experts en la matière. Il est important de noter que les conclusions et recommandations présentées ici ne reflètent pas nécessairement les priorités officielles en matière de financement forestier ni les positions du gouvernement national.

Le contenu est destiné à fournir des informations et à alimenter les discussions dans le contexte du financement forestier, mais ne doit pas être interprété comme un soutien à une politique ou une stratégie spécifique.

Projet mis en œuvre par :



Lead company

Table des Matières

Acronymes	v
1 Introduction	1
2 Principales conclusions	3
3 Aperçu du secteur forestier et des écarts de performance	5
4 Évaluation du niveau actuel de financement et d'investissement	11
5 Évaluation des solutions et instruments de financement forestier	15
5.1 Solutions et instruments de financement forestier appliqués dans le pays	15
5.2 Solutions et instruments de financement non appliqués dans le pays	18
5.3 Disponibilité et lacunes des données de base (climat, biodiversité, sociales) et des systèmes MRV	19
6 Recommandations pour les solutions et instruments de financement forestier	21
6.1 Recommandations en lien avec le Budget de l'Etat	23
6.2 Recommandations en lien avec le Fonds Forestier National (FFN)	23
6.3 Recommandations en lien avec les PSE	23
6.4 Recommandations en lien avec les Marchés de Biodiversité	23
6.5 Recommandations en lien avec les Marchés Carbone	24
6.6 Recommandations en lien avec les Financements d'Impacts	25
Conclusion	26
Références	27
Annexes	29
1 Répertoire des textes mis dans les encadrés	29
2 Termes de Référence de l'étude	30
3 Calendrier des missions	31
4 Liste des parties prenantes interrogées	33
5 Liste des solutions et instruments de financement forestier : brèves définitions (non exhaustives)	35

Liste des encadrés et des tableaux

Encadrés

1	sur la fiscalité forestière	29
2	sur le Fonds Forestier National	29
3	sur les paiements pour services environnementaux	29
4	sur les marchés carbone	30
5	sur la biodiversité	30

Tableaux

1	Allocations au Fonds Forestier National	2
2	Principales solutions de financement forestier recommandées	3
3	Objectifs nationaux liés aux forêts	7
4	Financements prévus pour financer la composante Plan de Convergence 2005-2015 de la République Démocratique du Congo	8
5	Investissements dans le secteur forestier et principaux gaps identifiés	13
6	Le financement public comme solution de financement forestier en RDC	16
7	Les financements internationaux comme solution de financement forestier	17
8	Contraintes et capacités institutionnelles à mettre en œuvre les financements non encore appliqués dans le pays	18
9	Synthèse des impacts attendus, des soutiens nécessaires, des sources de financement et de l'horizon temporel des solutions de financement forestier	22

Acronymes

AFAT	Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres
CAFI	Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CLPA	Communautés Locales et Populations Autochtones
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DND	Données non disponibles
F2BC	Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC)
FC	Fond Carbone
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FED	Fonds de Développement Européen
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEVAC	Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale
FIP	Programme d'investissement pour la forêt
FVC	Fonds Vert Climat
GEF	Global Environment Fund
Ha	Hectare
Km ²	Kilomètre carré
MNV	Mesure, Notification et Vérification
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PSE	Paiements pour services environnementaux/écosystémiques
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation Forestière, avec inclusion de la Gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone

RDC	République Démocratique du Congo
SN-REDD	Stratégie Nationale REDD
SPANB	Stratégie et plan d'action national sur la biodiversité
SYNA-MNV	Système National de Mesure, Notification et Vérification
VCS	Verified Carbon Standards

Introduction

Le patrimoine forestier de la République Démocratique du Congo (RDC) est très immense. Il représente 10% des réserves forestières tropicales du monde, soit près de 50% des forêts denses d'Afrique et 60% des forêts du Bassin du Congo. Ce patrimoine, constitué par d'énormes massifs forestiers, a longtemps été géré pendant longtemps sur la base du décret du 19 avril 1949 dont le contenu était devenu totalement inadapté aux évolutions des concepts et des techniques modernes de conservation et de gestion durable des forêts. Il a fallu attendre le 29 août 2002 pour voir le pays se doter d'un code forestier actualisé et adapté, non seulement aux nouvelles normes internationales admises en matière de conservation et gestion durable des ressources forestières, mais aussi aux réalités économiques et socioculturelles nationales. Le code forestier de la République Démocratique du Congo, porté par la Loi n°011/2002 du 29 Aout 2002, offre un large éventail d'opportunités liées au développement économique du pays, à la préservation de l'environnement et au bien-être social des populations. En dépit de cet énorme potentiel, le secteur forestier manque encore de fonds pour permettre aux parties prenantes nationales (Etat, Privé, ONG et CLPA) de saisir ces opportunités dans un contexte caractérisé par l'émergence de certains mécanismes de financement prometteurs mais peu ou non encore inexploités. C'est en cela que l'Union Européenne s'est engagée à réaliser une évaluation préliminaire sur le financement des forêts dans 15 pays dont la République Démocratique du Congo. Ce qui permettra d'apporter des informations pertinentes sur les solutions/mécanismes de financement forestier existants et innovants susceptibles d'aider les parties prenantes à conserver, à restaurer et à utiliser les ressources forestières et fauniques de manière durable.

La présente étude ne devrait pas dépasser 20 pages si l'on se conforme aux termes de référence. Nous signalons cependant que les annexes et les détails méthodologiques seront déplacés dans un volume technique séparé. Elle va permettre de : (i) faire le bilan de la situation financière des forêts, (ii) mobiliser les financements en faveur des forêts, (iii) améliorer la productivité et la durabilité du secteur forestier, (iv) éclairer les investisseurs potentiels. Ce qui aiderait à soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs : (i) de l'Accord de Paris sur le climat, (ii) du cadre mondial pour la biodiversité, (iii) des Objectifs de Développement Durable (ODD) et (iv) des politiques forestières et environnementales de l'Union Européenne et de la République Démocratique du Congo. L'approche méthodologique relative à cette étude a consisté à faire : (i) la revue bibliographique et (ii) les consultations des parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.). Les données collectées ont été analysées pour : (i) dresser un aperçu du secteur forestier national, (ii) évaluer les performances et les niveaux actuels de financement et d'investissement dans le secteur forestier (iii) évaluer les solutions et les instruments de financement forestier existants, (iv) Faire des recommandations sur les solutions/mécanismes de financement forestier innovants susceptible d'aider les parties prenantes à conserver, à restaurer et à utiliser les ressources forestières et fauniques de manière durable. Dans la gamme des solutions de financement durable les plus indiquées pour soutenir le secteur forestier figurent notamment : les finances publiques (budget de l'Etat), les Paiements pour services environnementaux/écosystémiques (PSE) ; le Fonds forestier National, les Fonds fiduciaires pour la conservation, les obligations vertes ou les Prêts

Tableau 1 : Allocations au Fonds Forestier National

Années	Budget de l'Etat (Francs congolais)	Allocation au Fonds Forestier (Francs congolais)	%
Exercice 2020	40 986 032 619 227	30 696 764 165	0,07%
Exercice 2024	32 456 782 809 392	20 870 630 658	0,06%
Exercice 2025	22 253 009 394 270	11 286 944 776	0,05%

NB: 1 Dollar US (au 05/07/2025) = 2.909,970 francs congolais (Open Exchange Rates).

liés au développement durable, les instruments financiers pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts, les marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité), les marchés du carbone et la Finance carbone et les financements d'impact (Fonds bleu, Fonds Okapi,

etc.). La définition de ces différents fonds figure dans le tableau en annexe 5.

Signalons qu'au titre du budget de l'Etat, le Gouvernement fait quelques efforts pour rehausser les allocations du Fonds Forestier National comme l'indique le tableau ci-dessous

Principales conclusions

Les quatre (04) solutions de financement durable les plus indiquées par les parties prenantes lors des consultations sont :

- Le Fonds Forestier National déjà opérationnel, et qui peu davantage contribuer significativement aux recettes de l'Etat au regard du potentiel forestier national ;
- Les Paiements pour services environnementaux/ écosystémiques (PSE) non encore opérationnel, et qui peuvent davantage contribuer aux recettes de l'Etat au regard du potentiel forestier national ;
- Les marchés de la biodiversité (Crédits/ Certificats de biodiversité) déjà opérationnel, et qui peu davantage contribuer significativement aux recettes de l'Etat au regard du potentiel forestier national ;
- Les marchés du carbone et la Finance carbone déjà opérationnel, et qui peu davantage contribuer significativement aux recettes de l'Etat au regard du potentiel forestier national.
- Les financements d'impact (Fonds Okapi, Fonds Verts Climat, Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, etc.) déjà opérationnel avec le Fonds Okapi et le Fonds Vert Climat, et qui peu davantage contribuer significativement aux recettes de l'Etat au regard du potentiel forestier national.

Tableau 2 : Principales solutions de financement forestier recommandées

Solutions de financement forestier	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement
Le fonds forestier	Les améliorations dans la gouvernance et la restructuration du Fonds Forestier sont susceptibles d'accroître significativement les recettes du fonds forestier. La révision des taxes forestières avec la révision du code forestier et un meilleur encadrement des principaux pourvoyeurs des fonds issus de la taxe forestière, à savoir les entreprises forestières. Ce qui permettra au Fonds Forestier de jouer comme par le passé son rôle régali en contribuant à la mise en valeur des ressources forestières nationales et en assurant la gestion, la conservation et la reconstitution des forêts du domaine forestier national. (Cf. encadré 1, page annexe 1)	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction du Fonds Forestier.	Conformément à l'article 113 de la loi n°33-2020 du 8 Juillet 2020 portant code forestier le Fonds Forestier est alimenté par: (i) cinq (05) des neuf (09) taxes forestières à savoir : la quotité ou part de la taxe de superficie, la taxe de déboisement, la taxe d'abattage sur permis domestiques et spéciaux, la taxe sur permis de coupe de bois de plantation et la taxe de résidu et (ii) le montant des amendes, des transactions, des ventes, des restitutions et des dommages et intérêts.

suite à la page suivante

Tableau 2. Suite

Solutions de financement forestier	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement
Les Paiements pour services environnementaux (PSE)	L'institution et l'encrage des PSE va accroître des résultats vérifiables et mesurables en matière de conservation et la gestion durables des ressources naturelles	Mettre en place le cadre juridique nécessaire pour opérationnaliser le mécanisme non marché de l'article 6.8 de l'Accord de Paris	Fonds Vert pour le Climat, Fonds CAFI, GEF et sources domestiques qui, pour le cas de la République Démocratique du Congo, seront définis et fixés par une série de dispositions légales et réglementaires. Le pays pourra aussi capitaliser l'expérience du Costa Rica en la matière qui a amélioré son cadre institutionnel et juridique, notamment avec la création d'un Fonds National de Financement des Forêts (FONAFIFO) créé par l'article 46 de la loi forestière n°7575 (cf. encadré 2, annexe 1)
Les marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité)	Les marchés de biodiversité sont susceptibles de booster l'économie nationale, notamment par la diversification de l'économie via les crédits de biodiversité et la réduction de la pauvreté via les bénéfices carbone et non carbone des programmes et projets de biodiversité.	Mettre en place : (i) le cadre juridique et (ii) les méthodologies pertinentes pour la République Démocratique du Congo nécessaires à opérationnaliser le mécanisme non marché de l'article 6.8 de l'Accord de Paris	Fonds publics et Fonds privés issus des sources nationales et internationales
Les marchés du carbone et la Finance carbone.	Les marchés carbone sont susceptibles de booster l'économie nationale, notamment par la diversification de l'économie via les crédits carbone, la réduction de la pauvreté via les bénéfices carbone et non carbone des programmes et projets carbone et la lutte contre les changements climatiques via les programmes et projets carbone.	Mettre en place le cadre juridique et les méthodologies nécessaires à l'opérationnalisation des mécanismes de marchés des articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris. (cf. encadré 2, annexe 1)	Fonds publics et Fonds privés issus des sources nationales et internationales
Les Fonds d'impact	Les Fonds d'impact sont vivement attendus par l'ensemble des parties prenantes, même lorsqu'on sait qu'ils ont du mal à créer les effets attendus, notamment dans la lutte contre les changements climatiques	Mettre en place le cadre juridique approprié et respecter les engagements du Gouvernement	Fonds publics et privés nationaux et internationaux



Avec une superficie de 2.345.000 km² et une population estimée à 113 millions d'habitants (projection Banque Mondiale, 2024), la République Démocratique du Congo occupe en Afrique la deuxième position après l'Algérie, de par son étendue, et la première position en Afrique centrale, de par son étendue et sa population. En dépit de ses immenses ressources forestières, l'économie nationale est restée dominée par les secteurs agricole et minier. De ce fait, ces deux secteurs ont pendant longtemps contribué et contribuent encore, de manière substantielle, au PIB national. Il est clairement établi que la forêt, qui constitue un levier important pour le développement durable, fournit à la société un ensemble de services, tangibles et intangibles.

Le bois d'œuvre, le bois énergie et le bois de service constituent, à ce jour, les principales ressources couramment exploitées. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) et la faune sauvage constituent d'autres ressources et services rendus par cet espace multifonctionnel. Les autres services écosystémiques fournis par la forêt sont constitués par la diversité biologique, le stockage et l'absorption du carbone de l'atmosphère (atténuation des changements climatiques), la régulation du régime des eaux dans les bassins versants, la régulation du régime climatique local, la protection des sols et d'autres services intangibles.

Les formations forestières de la RDC couvrent une superficie de 155,5 millions d'hectares (Etat des forêts du Bassin de Congo, 2008), soit 67% du territoire national (WRI, Atlas forestier interactif, 2010). Elles représentent en superficie environ 60% de l'ensemble du massif forestier du Bassin du Congo. A la place du mode d'attribution de gré à gré qui a prévalu jusqu'à l'instauration, en 2004, du moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions, c'est désormais l'adjudication qui est considérée comme mode équitable et transparent d'allocation forestière. Malgré ses abondantes ressources, le poids du secteur forestier dans la balance des équilibres macro-économiques est peu perceptible. Le Document de la politique forestière RDC en cours de validation indique ce qui suit : « l'incidence de la forêt sur le PIB national est d'environ 1%. Elle était de 0,59% en 2020 et 0,50% en 2021. En réalité, les activités forestières en RDC relèvent davantage de l'informel. Raison pour laquelle, il n'y a pas assez d'informations fiables. Toutefois, des études spécifiques montrent que ces activités font

vivre des millions d'habitants surtout en zone rurale ». La valorisation des forêts au travers des mécanismes innovants de financement tels que la REDD/REDD+, le Mécanisme de Développement Propre (MDP), le fonds fiduciaire, la réduction de la dette pourra générer des retombées financières et contribuer au transfert de technologies nouvelles bénéfiques pour le pays. La RDC s'est engagée à rehausser via sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2021), ses objectifs d'atténuation et d'adaptation, et d'accélérer les réformes forestières, foncières et d'aménagement du territoire pour contribuer de manière efficace à la lutte contre la pauvreté. Sa cible actuelle est de réduire de 21% ses émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2030. L'effet conjugué des leviers d'atténuation et de séquestration potentiels pourrait constituer un puits de carbone d'une capacité de l'ordre de 20 Mégatonnes équivalents CO₂ (CDN, 2021).

La République Démocratique du Congo abrite une des plus importantes méga-biodiversité du monde avec notamment : 50.000 espèces végétales connues en Afrique, 409 espèces de mammifères représentant 54,1% des espèces répertoriées en Afrique, 108 espèces d'oiseaux, 216 espèces de batraciens, 352 espèces de reptiles, etc. Le réseau actuel d'aires protégées couvre 11% du territoire national. Outre 7 parcs nationaux, on y compte 57 domaines de chasse, trois réserves de biosphère (Luki, Lufira et Yangambi) et plusieurs réserves de chasse. Cinq de ces aires protégées ont le statut de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (Parcs Nationaux de la Garamba, de Virunga, de Kahuzi-Biega, de la Salonga, de l'Upemba et la Réserve à Faune à Okapi). Suite à son adhésion à la Déclaration de Nagoya (Japon), la RDC a décidé de porter la superficie de ce réseau à 17% du territoire national.

Les niveaux de déforestation et de dégradation des forêts sont très variables selon les zones et la densité des populations. En 2010 le taux de déforestation moyen de la RDC, qui était de 0,25% selon l'Atlas de WRI cité dans le document de la politique forestière de la RDC, a fortement augmenté. Selon la Banque Mondiale (cf. Rapport national sur le climat et le développement, 2023), la RDC a perdu entre 2000 et 2023, environ 3 millions d'hectares de forêts, convertis à d'autres usages, principalement des terres cultivées pour l'agriculture itinérante, réduisant la superficie forestière totale à environ 142,39 millions d'hectares. Si ces tendances se poursuivent, la RDC perdra encore

7,7 millions d'hectares d'ici à 2030. Cela représenterait un taux de déforestation de 6% entre 2020 et 2030 et entraînerait une perte de 4,75 milliards de Mt d'équivalent CO₂ (soit 5% de son stockage de carbone) stockées en RDC d'ici à 2030. Cela équivaut à deux fois les émissions de 2019 déclarées pour tous les pays de l'Union Européenne¹. Dans ce scénario, outre le carbone libéré par la perte du stock forestier sur pied, les émissions de la RDC augmenteraient d'environ 35 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par année d'ici à 2030.

La production annuelle de grumes, réalisée par une vingtaine d'entreprises forestières installées légalement n'a jamais excédé 500.000 m³ de grumes. L'exploitation artisanale, assurée par un grand nombre d'opérateurs organisés ou non en associations, produit annuellement entre 1,5 et 2,4 millions de mètres cube (m³) de bois (Document de politique forestière RDC). Sur 753 essences forestières répertoriées dans les forêts congolaises, l'exploitation forestière ne touche principalement qu'une dizaine du fait de leur valeur commerciale concurrentielle sur le marché international.

Tableau 3 : Objectifs nationaux liés aux forêts

Type de cible	Objectif clé	Source	Objectif vs. statu quo
Gouvernance	Poursuivre le processus d'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Les capacités nationales sont extrêmement faibles en ce qui concerne la gestion financière, la mise en œuvre des programmes et le suivi /évaluation / contrôle.
Connaissance de la ressource	Poursuivre les inventaires dans les domaines des forêts, de la faune, des PFNL et autres biodiversités	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un contexte caractérisé par un déficit des ressources financières
Aménagement des écosystèmes et reboisement	Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers dans chaque pays	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un contexte caractérisé par un déficit des ressources financières
Conservation de la Biodiversité	Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un contexte caractérisé par un déficit des ressources financières
Valorisation durable des ressources forestières	Promouvoir la valorisation économique des filières bois, PFNL, faune et tourisme	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un déficit des ressources financières
Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	Développer les activités alternatives au braconnage (élevage domestique, pisciculture, etc.)	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un déficit des ressources financières

suite à la page suivante

¹ Agence européenne pour l'environnement, EEA Greenhouse Gases—Data Viewer, EEA dashboard, dernière mise à jour le 18 avril 2023, <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/greenhouse-gases-viewer>

Tableau 3 : Suite

Type de cible	Objectif clé	Source	Objectif vs. statu quo
Renforcement des capacités et de la formation	Appuyer les actions de sensibilisation et de formation des parties prenantes	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un déficit des ressources financières
Recherche -Développement	Développer des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un contexte caractérisé par un déficit des ressources financières
Développement des mécanismes de financement	Redynamiser le Fonds Forestier national et développer des mécanismes novateurs de financement	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un contexte caractérisé par un déficit des ressources financières
Coopération régionale et partenariats	Développer les partenariats avec toutes les initiatives et organismes de coopération en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers	Politique forestière nationale et Plan de Convergence de la COMIFAC (cf. tableau n°3, ci-dessous)	Le processus se poursuit dans un contexte caractérisé par un déficit des ressources financières

Tableau 4 : Financements prévus pour financer la composante Plan de Convergence 2005-2015 de la République Démocratique du Congo

Type de cible	Financements attendus (millions USD)			Référence du Plan de Convergence de la COMIFAC
	Etat	Extérieur	Total	
Gouvernance (harmonisation des politiques forestières et fiscales)	0,35	0,65	1,00	Axe stratégique n°1 : - Mise en œuvre des accords et conventions internationales ; - Mise en cohérence des politiques forestières ; - Harmonisation des fiscalités.
Connaissance de la ressource	6,43	51,90	58,33	Axe stratégique n°2 : - Réalisation des inventaires forestiers multi ressources (bois, faune, PFNL, etc.), - Mise en place d'observatoires nationaux ; - Installation du suivi géo-spatial des ressources forestières.
Aménagement des écosystèmes et reboisement	4,66	16,05	20,71	Axe stratégique n°3 : - Organisation du territoire forestier ; - Aménagement des concessions forestières et des aires protégées ; - Régénération et reboisement forestier; - Lutte contre la dégradation des terres

suite à la page suivante

Tableau 3 : Suite

Type de cible	Financements attendus (millions USD)			Référence du Plan de Convergence de la COMIFAC
	Etat	Extérieur	Total	
Conservation de la Biodiversité	0,50	2,00	2,5	Axe stratégique n°4 : - Renforcement du réseau des aires protégées ; - Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières et des ressources phytogénétiques.
Valorisation durable des ressources forestières	0,45	1,40	1,85	Axe stratégique n°5 : - Valorisation économique des filières: bois, faune, PFNL, tourisme ; - Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources forestières; - Certification forestière et traçabilité ; - Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage.
Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	0,70	3,30	4,00	Axe stratégique n°6 : - Activités alternatives au braconnage ; - Développement des activités génératrices de revenus.
Renforcement des capacités et de la formation	3,80	17,20	21	Axe stratégique n°7 : - Implication des populations ; - Communication/information/sensibilisation ; - Formation.
Recherche -Développement	2,50	8,00	10,5	Axe stratégique n°8 : - Programmes de recherche forestière; - Valorisation des connaissances traditionnelles ;
Développement des mécanismes de financement	0,60	3,00	3,6	Axe stratégique n°9 : - Mise en place du Fonds forestier national ; - Mise en place des mécanismes novateurs de financement ; - Promotion des financements bilatéraux et multilatéraux.
Coopération régionale et partenariats	0,15	1,60	1,75	Axe stratégique n°10 : - Coopération et développement de partenariats ; - Accords de coopération inter Institutions.
TOTAL	20,14	105,10	125,24	

Source : Plan de Convergence de la COMIFAC

Dans le cadre du Plan de Convergence de la COMIFAC 2005-2015, l'objectif clé fixé par la République Démocratique du Congo au plan financier correspondait à une enveloppe globale de 125,24 milliards USD² (cf tableau ci-dessous).

Le Plan de Convergence est un document présentant à la fois : (i) les programmes d'actions sous-régionales et (ii) les programmes spécifiques de chaque pays membre de la COMIFAC, arrêtés de façon concertée pour concourir à atteindre les objectifs de gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Le traité de la COMIFAC signé en Février 2005 engage la République Démocratique du Congo à bénéficier des financements internationaux pour contribuer à la gestion concertée des forêts du Bassin du Congo.

Dans le cadre de la politique forestière de la République Démocratique du Congo³, les parties prenantes ont formulé sept (07) principaux objectifs à savoir : (i) renforcer le cadre institutionnel et les capacités du secteur forestier, (ii) connaître les ressources forestières, (iii) gérer durablement les forêts de la RDC selon les normes requises, (iv) conserver durablement la diversité biologique, (v) réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire, (vi) harmoniser les politiques et législations forestières avec celles des autres secteurs et (vii) respecter les engagements internationaux en matière de conservation et de gestion durable des forêts et de la biodiversité. Les parties prenantes nationales attendent les retombées de la forêt au triple plan économique, écologique et social.

² USD = Dollars des Etats Unis

³ file:///C:/Users/HP/Desktop/UE_F4F/POLITIQUE-FORESTIERE%20DE%20LA%20REPUBLIQUE-DEMOCRATIQUE-DU-CONGO.pdf

Évaluation du niveau actuel de financement et d'investissement

Les consultations menées dans le cadre de la présente étude auprès des parties prenantes nationales ont permis de dresser le panorama des sources et montants de financement disponibles dans les domaines de : la gestion forestière durable, de l'industrie du bois, de la protection des forêts et aires protégées. Le principal constat est que le financement global annuel du secteur forestier de la RDC demeure insuffisant de plusieurs ordres de grandeur pour atteindre les cibles nationales. La part des financements publics, provenant du budget de l'État est très faible, compromettant ainsi la durabilité des actions engagées par les projets pilotes mis en œuvre par les financements internationaux (cas des programmes REDD+ et des projets financés ou cofinancés par les bailleurs et donateurs).

Le Financement de la gestion forestière durable qui inclut la production de bois, la restauration des forêts, l'exploitation des produits forestiers non ligneux est encore peu développé. Les investissements publics nationaux dans la gestion forestière sont très limités : le budget annuel alloué au Ministère de l'Environnement et au service des forêts pour les opérations sur le terrain (inventaires, surveillance, reboisement) ne dépasse pas quelques millions de dollars, dont l'essentiel sert à couvrir les frais de fonctionnement. Par exemple, le Fonds Forestier National (FFN), créé en 2009 pour financer le reboisement et l'aménagement, a vu son budget de fonctionnement augmenter récemment, passant d'environ 20 milliards de CDF en 2024 à 30 milliards en 2025, soit environ 15 millions USD (deskeco.com). La majeure partie de ces fonds sert aux charges administratives et très peu de reboisements à grande échelle.

Le principal soutien international à la gestion durable des forêts de production provient du Programme d'Investissement Forestier (FIP), sous l'égide des fonds climat de la Banque mondiale et de la BAD. Il y a dix (10) ans, la RDC a bénéficié d'environ 60 millions USD du FIP pour financer la réalisation des inventaires forestiers provinciaux, le développement de l'agroforesterie (cacao, café sous ombrage) et la promotion de filières de bois-énergie durable (plantations d'eucalyptus autour de Kinshasa avec le projet EcoMakala).

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a publié la liste des projets et programmes financés par le Fonds d'Investissements Forêts (FIP). Il s'agit notamment :

- du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) pour un montant de 36,9 millions USD ;
- du Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani (PIREDD/MBKI) pour un montant de 21,5 millions USD.

Les investissements du secteur privé dans l'exploitation forestière durable sont quant à eux quasi-inexistants. Le moratoire sur les nouvelles concessions freine l'arrivée de nouveaux opérateurs économiques forestiers qui peuvent potentiellement offrir au pays des pratiques vertueuses. Les entreprises industrielles en place qui sont principalement à capitaux étrangers, opèrent souvent avec des moyens vétustes et un modèle d'affaire d'extraction de grumes à faible valeur ajoutée, faute de financements pour moderniser les équipements ou investir dans la transformation locale. La trentaine des industries forestières formelles du

bois, légalement installées sur le territoire national se concentrent sur la première transformation (sciage), l'exportation des grumes et du bois scié. Les données de 2024 indiquent que les exportations formelles de bois de la RDC étaient de l'ordre de 180 millions USD (principalement vers la Chine et l'Europe), ce qui reste marginal au regard du potentiel. Le commerce transfrontalier légal avec les pays voisins est quasi-inexistant. Le manque de financements se manifeste aussi dans l'absence d'infrastructures de base : pas de route pour accéder à la majorité du massif forestier, coûts élevés d'électricité pour faire tourner les usines de contreplaqué ou de papier, etc. Pour véritablement industrialiser le secteur forestier tout en respectant la durabilité, il faudrait investir massivement dans des usines de seconde transformation (bois aboutés, meubles, pâte à papier à base de plantations, etc.), dans la formation de main-d'œuvre qualifiée et dans les infrastructures (routes, énergie). Ces besoins se chiffrent en centaines de millions USD, alors que les financements actuels se comptent en millions.

Les petites entreprises locales (menuiseries, charpentiers, coopératives de produits forestiers non ligneux comme le miel, les noix, les huiles essentielles) manquent d'accès au crédit pour se développer. Aucune ligne de crédit dédiée aux PME forestières n'existe dans le système bancaire congolais dans la mesure où elle est jugée à haut risque par les banques.

Il existe donc un déficit d'investissement majeur pour la gestion durable dans un contexte caractérisé par l'ambition de financer l'aménagement de plus de 20 millions d'hectares de forêts de production et la restauration de millions d'hectares de terres.

Le financement de la protection forestière et de la conservation est encore faible: La quasi-totalité des ressources financières provient de l'aide internationale et des ONG, avec un engagement limité du budget national.

Le Fonds National REDD+ (FONAREDD), alimenté par les bailleurs via CAFI a transféré entre 2016 et 2025, environ 227 millions USD vers 22 programmes et projets (cafi.org). Ces financements couvrent des programmes multisectoriels de réduction de la déforestation dans plusieurs provinces (Équateur, Mai-Ndombe, Orientale, Mongala, Maniema, etc.) et des programmes d'appui aux réformes (foncier, énergie, gouvernance forestière).

La RDC a continué de perdre en moyenne 0,8 à 1,1 million d'hectares de forêts par an entre 2016 et 2022 (DIAF). La capacité du FONAREDD à inverser la courbe de la déforestation dépendra de la montée en puissance de paiements basés sur les résultats.

Dans le cadre des marchés carbone, la RDC a signé en Juin 2018 un contrat de vente de crédits carbone avec le Fonds Carbone de la Banque mondiale (ERPA du Programme de Réduction des Émissions du Mai-Ndombe (fonaredd-rdc.org), d'un montant potentiel de 50 millions USD si les réductions d'émissions convenues sont réalisées. À ce jour, seule une première tranche d'environ 2,7 millions USD correspondant à 1,8 millions teCO₂ réduites de 2014-2016 a été décaissée en fin 2021.

Le pays n'a pas encore accédé aux paiements basés sur les résultats du Fonds Vert pour le Climat. On estime cependant que le potentiel des crédits carbone et des crédits de biodiversité de la RDC pourrait atteindre plusieurs dizaines de millions de dollars US par année si le pays parvient à ralentir sensiblement la déforestation.

Pour les aires protégées (AP), le financement repose à environ 80-90 % sur les partenaires externes (ONU, WWF, WCS, African Parks, Zoological Society of London, etc.). Le budget annuel cumulé de l'ICCN (agence nationale des AP) est d'environ 10 millions USD provenant de l'État, ce qui couvre à peine les salaires de base des éco-gardes. Les besoins opérationnels réels pour gérer 32 millions ha d'AP sont estimés à 50-70 millions USD par an, y compris la surveillance, l'engagement communautaire, les équipements et infrastructures. Ce déficit est partiellement comblé par de grands programmes comme CAFEC (financé par USAID, ~40 M\$ sur 5 ans jusqu'en 2020) ou les fonds fiduciaires de certains parcs (la fondation BIOPAMA soutient par exemple des dotations pour la Garamba, Virunga...). Malgré cela, des sites entiers demeurent sans financement adéquat (ex : la Réserve de Faune à Okapis a frôlé la cessation des patrouilles faute de fonds en 2019). Une initiative notable est la gestion déléguée de certains parcs à des ONG via des partenariats public-privé : African Parks Network codirige ainsi Garamba et la Réserve de Chinko, ce qui a apporté plusieurs millions USD par an en efficacité accrue (financés par EU, etc.).

De façon générale, on constate que les contributions financières actuelles tant nationales qu'internationales, ne couvrent qu'une fraction des besoins. Selon une

étude récente d'un think-tank congolais, l'ensemble des financements climatiques cumulés reçus par la RDC jusqu'en 2022 était de l'ordre de 750 millions de dollars US.

Le financement du secteur forestier est à ce jour, assuré en grande partie par des appuis extérieurs :

- 5.652.442.836.771 francs congolais sur un budget global de 22.253.009.394.270 francs congolais en 2022 (cf. loi des finances 2023 pour l'année 2024) ;
- 7.513.158.672.836 francs congolais sur un budget global de 32.456.782.809.392 francs congolais en 2023 (cf. loi des finances 2023 pour l'année 2024) ;
- 11.919.633.505.936 francs congolais sur un budget global de 40.986.032.619.227 francs congolais en 2024 (cf. loi des finances 2023 pour l'année 2024) ;

Les ressources provenant du budget de l'Etat sont relativement faibles et ne couvrent que la rémunération des agents et cadres et le fonctionnement des services et/ou structures. La mise en œuvre effective de la politique forestière passe par :

- un financement national sûr qui devrait provenir du budget de l'Etat ;

- une partie des taxes forestières via le Fonds Forestier National. Pour cela, il sera nécessaire d'organiser la taxation des produits de filières telles que le bois énergie, les produits de la chasse, certains produits forestiers non ligneux de grande consommation (Gnetum africanum par exemple) ;
- une continuation des appuis des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- le développement de mécanismes de financement innovants (rémunération de services environnementaux, dans le cadre du régime REDD+ essentiellement, basée sur une distribution équitable entre les divers ayant-droits).

Le pays n'a pas encore accédé aux paiements basés sur les résultats du Fonds Vert pour le Climat. On estime cependant que le potentiel des crédits carbone et des crédits de biodiversité de la RDC pourrait atteindre plusieurs dizaines de millions de dollars US par année si le pays parvient à ralentir sensiblement la déforestation.

Le secteur forestier de la RDC, considéré comme un pilier de la croissance durable et de la lutte contre le changement climatique, reste encore sous-financé et sous-valorisé (cf. tableau ci-dessous)

Tableau 5 : Investissements dans le secteur forestier et principaux gaps identifiés

Secteur forestier	Investissements actuels (montants & sources)	Gap de financement	Commentaires
Gestion durable des forêts (SFM : exploitation légale, foresterie communautaire, reboisement)	Budget de l'Etat et Fonds Forestier National : environ 5 à 10 millions USD/an Projets FIP (BM, BAD) : environ 60 millions USD (2014-2022) Projets bilatéraux (AGCED, JICA...) : quelques millions USD.	Très élevé. Les besoins financiers sont estimés à quelques centaines de millions USD pour aménager des forêts (plans de gestion, surveillance) et planter à grande échelle. L'écart dépasse 90% des besoins identifiés (par ex. Plan national de reboisement jamais financé). Les autres contraintes à la gestion forestière durable sont liées à l'insuffisance/ manque de routes publiques, de réseau d'électricité et autres infrastructures publiques de base (écoles, centres de santé, etc). Ce qui alourdit les tâches et les dépenses des opérateurs économiques forestiers dans leur zone d'action.	Le FONAREDD finance en partie ce volet via des programmes intégrés. Mais sans des mécanismes additionnels (carbone, etc.), la pérennité n'est pas assurée.
Industries forestières & valeur ajoutée (scieries, transformation, PME)	Investissements privés industriels : moins de 5 millions USD/an Projets d'appui (BEI/ FEM sur filière bois légal) : en préparation, petits montants (quelques M\$).	Élevé. Les besoins financiers sont estimés à plus de 50 millions USD pour moderniser les scieries, créer des unités de transformation locales et accompagner les PME. Sans injection de capitaux (via prêts ou fonds dédiés), la RDC ne montera pas dans la chaîne de valeur. Ce bref résumé sera développé dans le rapport principal qui fournira un peu plus d'explications sur les contraintes et les moyens de les surmonter.	Un bond du prix du bois mondial pourrait stimuler des investissements, mais cela nécessite aussi un climat des affaires amélioré. Le gap est aussi technologique (formation, savoir-faire industriel).

Tableau 5 : Suite

Secteur forestier	Investissements actuels (montants & sources)	Gap de financement	Commentaires
Protection des forêts (hors AP : patrouilles antifraude, surveillance, alternatives locales)	Programmes REDD+ (FONAREDD et Coopérations bilatérales) : environ 200 millions USD sur 7 ans : environ 30 millions USD Initiatives terrain des ONG locales (symbolique) Contribution gouvernementale directe (symbolique au titre des patrouilles ponctuelles).	Élevé. Les besoins financiers sont estimés à plus de 100 millions USD/an pour espérer un impact national (alternatives agricoles pour des millions de paysans, diffusion massive de foyers améliorés).	Ici le gap n'est pas seulement financier mais aussi en gouvernance : il faudrait que la lutte anti-déforestation devienne une priorité transversale (agriculture, énergie, foncier) avec des ressources alignées.
Aires protégées et biodiversité (gestion des parcs, réserves, paysages)	Financements internationaux actuels : environ 30-35 millions USD/an (USAID, CAFEC, EU, KfW, GEF, philanthropie pour bonobos, etc.) Budget État à l'ICCN: environ 10 millions USD/an Revenus propres des Aires Protégées : environ 2 millions USD/an).	Très élevé. Les besoins financiers additionnels sont estimés à environ 20-30 millions USD/an, manquent pour atteindre un minimum opérationnel sur Besoin estimé pour l'ensemble du réseau des Aires Protégées : environ 60 millions USD/an Le déficit cumulé 2023-2030 se chiffre à plus de 200 millions si on veut accomplir les objectifs de conservation (y compris création de nouvelles AP).	Certaines solutions innovantes sont explorées (trust fund CAFI/UNDP pour les AP, crédits carbone dans des parcs comme projet gorilles de GRASP). Mais la viabilité financière de 13,5% du territoire protégé n'est pas assurée sans un mécanisme stable.

Les principaux déficits sont facilement observés par l'ensemble des parties prenantes nationales. Le double objectif de la réduction de la pauvreté, ainsi que la lutte contre les changements climatiques à travers la diminution de l'atténuation et si possible, l'inversion pure et simple des taux de déforestation est loin d'être atteint. Il y a aussi et surtout le problème très récurrent de l'insuffisance de concertation intersectorielle.

C'est une grave inadéquation lorsque l'on sait que l'espace forestier est sollicité par plusieurs intervenants qui non seulement ne disposent pas tous des connaissances en matière de gestion et d'aménagement des ressources forestières, mais aussi travaillent sans harmonie et sans concertation avec

les institutions en charge des forêts. Les dommages dont souffrent les forêts proviennent généralement des autres secteurs de développement. C'est le cas notamment de :

- de l'agriculture ;
- du développement rural ;
- des affaires foncières ;
- des mines ;
- des hydrocarbures ;
- de l'administration du territoire ;
- de l'énergie ;
- de l'urbanisme ;
- des travaux publics et ;
- de l'aménagement du territoire

Évaluation des solutions et instruments de financement forestier

5.1 Solutions et instruments de financement forestier appliqués dans le pays

Finances publiques

C'est notamment :

- Les finances publiques (budget de l'Etat) ;
- Le Fonds Forestier.

Finances internationaux

C'est à ce stade seulement :

- Le Fonds Verts Climat
- Les marchés du carbone et la Finance carbone.

Le secteur forestier de la RDC connaît encore de nombreux goulots d'étranglement qui accentuent les risques et annihilent les acquis et prérequis générés tant soit peu avec le concours des parties prenantes. La gestion des ressources forestières souffre encore de nombreux maux comme notamment :

- Le caractère informel de l'exploitation et de la vente des produits tels que : le bois énergie, les produits forestiers non ligneux ;
- L'exploitation et l'exportation illégale des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- Le non-respect de la réglementation établie en matière de fiscalité ;
- Le déficit de communication entre parties prenantes ;

- L'absence d'un plan et d'une stratégie intégrée d'aménagement du territoire et de planification de l'utilisation des terres forestières ;
- La dualité entre le droit foncier moderne et le droit foncier coutumier ;
- La multiplicité des taxes et redevances forestières (existence des multiples textes en vigueur sur la fiscalité et la parafiscalité dans le secteur forestier). Le Comité professionnel du bois de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) a indiqué que la charge fiscale sur le bois à l'exportation dépasserait les 20% de la valeur FOB (Free on Board), c'est-à-dire « sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférents et sans les assurances » ;
- La faible capacité de transformation locale de bois d'œuvre (manque d'investissement et surtout de l'absence d'approvisionnement en énergie électrique propre des unités de transformation).
- L'exploitation sélective des essences de bois d'œuvre (sur les 753 essences forestières répertoriées dans les forêts congolaises, l'exploitation forestière industrielle ne touche principalement qu'une dizaine du fait de leur valeur commerciale concurrentielle sur le marché international) ;
- L'exploitation artisanale insuffisamment encadrée sur le plan technique ; ce qui occasionne le gaspillage des bois d'œuvre, le recours aux pratiques illégales et la fraude.

Tableau 6 : Le financement public comme solution de financement forestier en RDC

Solution de financement	Impact et efficacité	Évolutivité	Alignement sur les cadres mondiaux	Inclusivité	Potentiel du marché
Finances publiques (y compris les réformes fiscales, la budgétisation verte, etc.)	Faible impact et faible efficacité du fait de la crise financière et économique du pays. Les appuis financiers accordés jusqu'à ce jour sont encore insuffisants pour permettre aux structures nationales en charge de la mise en œuvre de la politique forestière	Très faible : L'actuel mécanisme de fonctionnement d'affectation des fonds publics ne pourra guère soutenir efficacement le financement des forêts au titre de la décentralisation. La bonne application de loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier, couplée à l'augmentation de la production forestière, pourrait sans nul doute améliorer les recettes de la RDC tirées de la forêt (cf. encadré 1, annexe 1)	La ligne de financement est parfaitement alignée aux cadres mondiaux comme : que l'Accord de Paris, le Cadre mondial pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable (ODD) et les stratégies et cibles nationales connexes (y compris dans les CDN et les SPANB).	Ce type de financement n'est pas encore accessible aux petits exploiters aux Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA)	Ce financement ne concourt pas à la création d'un écosystème de financement durable,
Le fonds Forestier	Le Fond forestier a appuyé certains programmes nationaux d'envergure comme le reboisement, l'afforestation, les inventaires forestiers et les missions de lutte anti-braconnage et l'exploitation illégale du bois. Faute de financement adéquat et pérenne, les résultats attendus semblent mitigés	Ce fond est dédié à l'ensemble des activités liées au secteur forestier national (cf. encadré 2, annexe 1)	Le fonds forestier est en partie aligné aux cadres mondiaux comme : l'Accord de Paris, le Cadre mondial pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable (ODD) et les stratégies et cibles nationales connexes (y compris dans les CDN et les SPANB).	Le fond forestier n'est pas encore inclusif. Quelques initiatives éparses sont prises en faveur des CLPA.	Son fonctionnement actuel ne justifie pas qu'il contribue à créer un écosystème de fonctionnement durable

Tableau 7 : Les financements internationaux comme solution de financement forestier

Solution de financement	Impact et efficacité	Évolutivité	Alignement sur les cadres mondiaux	Inclusivité	Potentiel du marché
Paielements pour Services Environnementaux (PSE)	La RDC, pays solution à la lutte contre les changements climatiques, pourrait saisir l'opportunité qu'offre ce type de financement pour tirer les avantages financiers qui viendront de ses efforts futurs en matière de : foresterie communautaire, d'agroforesterie, d'afforestation, de reboisement, de la conservation des forêts et des tourbières. Le pays pourra donc se référer au modèle du Costa Rica (cf. encadré 3, annexe 1)	Très forte. Toutes les parties prenantes nationales (Etat, privé, ONG, Populations) sont au courant de ce fonds et amorcent tant soit peu des soumissions de projet	La ligne de financement est parfaitement alignée aux cadres mondiaux comme : l'Accord de Paris, le Cadre mondial pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les stratégies nationales comme : la Contribution Déterminée au niveau National CDN, la stratégie Nationale REDD (SN-REDD) et la stratégie et plan d'action national sur la biodiversité (SPANB).	Ce financement respecte les principes d'inclusivité ; mais les procédures d'accès aux financements sont très complexes	Ce financement peut améliorer l'écosystème de financement durable en République Démocratique du Congo
Marchés du carbone / Finance carbone	Le potentiel des crédits carbone de la RDC est énorme. Le pays pourrait tirer le meilleur profit de ses énormes puits de carbone du secteur AFAT (agriculture, foresterie et autres affectations des terres) et des autres secteurs comme : l'énergie, les déchets et les procédés industriels pour accroître l'impact et l'efficacité des marchés carbone en RDC. (cf. encadré 4, annexe 1)	Très forte. L'ensemble des départements du pays offrent des grandes opportunités pour l'émergence des marchés carbone	Les marchés carbone sont bien alignés aux cadres mondiaux comme : l'Accord de Paris, le Cadre mondial pour la biodiversité et les ODD, ainsi que les stratégies nationales comme : la CDN, la stratégie Nationale REDD et le (SPANB).	Les marchés carbone, tels qu'envisagés en République Démocratique du Congo, sont accessibles à toutes les parties prenantes y compris les CLPA	Les marchés carbone, ont un énorme potentiel de développement durable et de création d'un écosystème de financement durable,

5.2 Solutions et instruments de financement non appliqués dans le pays

Les solutions/instruments de financement encore absents en République Démocratique du Congo sont notamment :

- Les Fonds fiduciaires pour la conservation ;
- Les contrats/conventions dette-nature ;
- Les obligations vertes ou les Prêts liés au développement durable ;
- Les instruments financiers pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts ;
- Les marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité) ;
- Les financements d'impact (Fonds bleu, etc.).

Tableau 8 : Contraintes et capacités institutionnelles à mettre en œuvre les financements non encore appliqués dans le pays

Solution de financement	Contraintes réglementaires	Préparation au marché	Capacité institutionnelle	Tentatives passées
Contrat/ Convention Échange dette-nature	Absence d'un cadre juridique approprié pour sa mise en œuvre effective et faible accompagnement des partenaires techniques et financiers.	Le contexte actuel de la dette du pays est une opportunité pour préparer ce marché. Elle est établie à 1.169,11 milliards de USD , au 27 novembre 2024 (Banque centrale) ^a	Le Ministère en charge des finances, qui explore des financements additionnels pour le pays, est habilité à mettre en œuvre cet instrument financier	Cet instrument n'a jamais été mis en œuvre en République Démocratique du Congo
Obligations vertes / Prêts liés au développement durable	Absence d'un cadre juridique approprié pour sa mise en œuvre effective et faible accompagnement des partenaires techniques et financiers.	Le contexte actuel de la dette de la RDC est une opportunité pour préparer ce marché.	Le Ministère en charge des finances, qui explore des financements additionnels pour le pays, est habilité à mettre en œuvre cet instrument financier	Cet instrument n'a jamais été mis en œuvre en République Démocratique du Congo
Instruments financiers pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts	Absence d'un cadre juridique approprié pour sa mise en œuvre effective et faible accompagnement des partenaires techniques et financiers.	Les Instruments financiers pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts ne sont pas encore opérationnels pour en évaluer l'impact et l'efficacité	Le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et les ONG de conservation ont amorcé des travaux pour mettre en œuvre cet instrument financier	Cet instrument n'a jamais été mis en œuvre en République Démocratique du Congo
Marchés de la biodiversité (Crédits/ Certificats de biodiversité)	Absence d'un cadre juridique approprié pour sa mise en œuvre effective.	Le contexte de la RDC se prête bien à ce type de financement au regard de la très riche biodiversité des forêts, des savanes, des eaux marines et continentales du pays. (cf. encadré n°5, annexe 1)	Le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et les ONG de conservation ont amorcé des travaux pour mettre en œuvre cet instrument financier	Cet instrument n'a jamais été mis en œuvre en République Démocratique du Congo

Note:
a <https://acp.cd/economie/rdc-la-dette-publique-etablie-a-plus-de-3-000-milliards-de-cdf/#:~:text=La%20dette%20publique%20de%20la%20R%C3%A9publique%20D%C3%A9mocratique%20du,Banque%20centrale%20du%20Congo%20consult%C3%A9%20mercredi%20par%20l%E2%80%99ACP>.

5.3 Disponibilité et lacunes des données de base (climat, biodiversité, sociales) et des systèmes MRV

Les derniers inventaires d'envergure nationale portant sur les gaz à effet de serre ont été réalisés en 2018. Les données d'activités pour la période de 2000-2016 ont été collectées par la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF), sur la base des images satellites de type Landsat (30 m de résolution spatiale). Les Partenaires Techniques et Financiers ont souligné l'intérêt du principe « des paiements basés sur les résultats ». Ce principe ne peut s'appliquer que si le pays évalue, à des périodicités bien indiquées, le taux de déforestation de sa forêt au moyen de son système MNV validé par toutes les parties prenantes. Ce qui n'est pas encore le cas à ce jour.

Le taux de déforestation de la RDC continue d'augmenter comme l'indique le Rapport national sur le climat et le développement, 2023 publié par la Banque Mondiale. Comment avoir un développement à faible déforestation. Quel type de MRV est mis en place. Comment opérationnaliser le MRV pour avoir des réponses périodiques précises sur le taux de déforestation du pays. Comment peut-on s'attaquer aux moteurs de la déforestation ?

Le système MNV doit être transparent, fiable et reproductible pour mieux évaluer : la déforestation, la dégradation forestière, la conservation de la biodiversité, la gestion forestière durable et l'accroissement des stocks de carbone via l'afforestation, le reboisement et l'agroforesterie. Dans le cadre de REDD+, le processus de la mise en place du MNV a été jugé satisfaisant par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et le Programme ONU-REDD. Le processus de mise en place du système MNV du processus REDD+ en République Démocratique du Congo porte sur deux échelles, à savoir : (i) l'échelle nationale et (ii) l'échelle sous nationale ou projet. Ce système consiste à faire un suivi efficace et coordonné des émissions et des absorptions liées au secteur Agriculture, Foresterie et autres Utilisations des Terres (AFAT).

Le secteur forestier de la République Démocratique du Congo, présente d'innombrables atouts et opportunités tant pour le développement socio-économique que pour l'environnement. Parmi ces atouts et opportunités, on peut mentionner :

- **La foresterie communautaire comme mode de gestion durable.** La promotion de la foresterie communautaire constitue un levier fort intéressant pour la réduction de la pauvreté des communautés locales et/ou des peuples autochtones ;
- **Le potentiel de production en bois d'œuvre est élevé.** Sur ses 98 millions d'hectares de forêts denses humides, la RDC ne produit industriellement à présent qu'environ 500.000 m³ par an, alors qu'elle pouvait produire vingt fois (c'est-à-dire environ 10 millions de m³ par an comme l'indique le document de la politique forestière du pays) sans compromettre la régénération naturelle de la forêt exploitée durablement ;
- **La filière artisanale de production de bois d'œuvre est de plus en plus active.** La formalisation de cette filière constitue une réelle opportunité pour la réduction de la pauvreté des populations riveraines des zones forestières et pour l'approvisionnement du marché local ;
- **Le bois-énergie comme source de revenus.** Une meilleure organisation de cette filière pourrait rapporter au secteur des retombées financières non négligeables, lesquelles peuvent profiter aussi bien aux producteurs qu'au Trésor public ;
- **Un immense potentiel des produits forestiers non ligneux.** La RDC dispose de gigantesques potentialités en produits forestiers non ligneux. Leur exploitation et gestion durable constitue pour la RDC une opportunité de taille pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ;
- **De vastes étendues de forêts offrant d'énormes services environnementaux.** Les forêts de la RDC rendent d'importants services en ce qui concerne notamment la lutte contre les changements climatiques globaux et la régulation des cycles hydriques. La valorisation des forêts au travers des mécanismes innovants de financement tels que la REDD/REDD+, le MDP, le fonds fiduciaire, la réduction de la dette pourra générer des retombées financières et contribuer au transfert de technologies nouvelles bénéfiques pour le pays ;
- **Un fort potentiel de développement de l'écotourisme.** La RDC est classée parmi les 10 pays de la méga biodiversité du monde, rassemblant à eux seuls environ 60 % des espèces animales et végétales actuellement recensées au monde. Une telle position permet au pays non

seulement de développer l'écotourisme, mais aussi de renforcer et d'aménager les aires protégées en vue d'une meilleure valorisation de cette importante ressource ;

- Un vaste réseau d'aires protégées pour la conservation de la biodiversité. La RDC dispose d'un réseau d'aires protégées couvrant actuellement 26 millions d'hectares, soit 11% du territoire national. La valorisation de ce sous-secteur peut avoir des retombées financières et constitue une source de revenus pour les populations riveraines de ces aires, à travers le développement des activités alternatives.

En définitive, toutes les composantes de la conservation et de la gestion durable des forêts de la RDC souffrent d'un sous-financement chronique, malgré quelques embellies ponctuelles qui se présentent dans le cadre du CAFI et des marchés carbone. Pour combler ces déficits, nous proposons une approche qui combinerait les fonds publics accrus, les financements internationaux accrus et les autres capitaux privés, car aucune de ces sources ne peut à elle seule fournir l'entièreté des ressources manquantes. Le secteur privé, quasi absent aujourd'hui, représente une grande opportunité dans le développement durable du secteur forestier de la République Démocratique du Congo.

Recommandations pour les solutions et instruments de financement forestier

Les solutions de financement durable les plus indiquées par les parties prenantes de la République Démocratique du Congo se résument autour des six (06) priorités suivantes :

- Le Budget de l'Etat ;
- Le Fonds Forestier National ;
- Les Paiements pour services environnementaux/ écosystémiques (PSE) ;
- Les marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité) ;
- Les marchés du carbone et la Finance carbone.
- Les financements d'impact (Fonds Vert Climat, Fonds bleu, Fonds Okapi, etc.).

La majorité des parties prenantes pensent que ces mécanismes financiers ne sont pas suffisamment structurés pour répondre aux problèmes et aux besoins réels de financement de la conservation et la gestion durable des forêts en RDC. La bonne formule se trouve dans la combinaison des solutions de financement les plus efficaces et qui ont un potentiel

Il faudrait cependant lever les barrières/défis qui pourront empêcher ces solutions de prendre l'ampleur en RDC. Parmi ces barrières figurent :

- La corruption ;
- La faible implication du secteur privé ;
- La superposition des financements par les bailleurs ;
- L'absence des instruments de garantie (cette garantie peut être constituée par la conversion de la dette) ;
- La mauvaise gouvernance.

Les parties prenantes ont souligné la nécessité de mettre en place une institution de la finance durable (institution financière spécialisée dans le financement de la forêt. Mais cette proposition est diversement appréciée au regard de l'échec qu'a connu le Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC). Ce fonds commun, créé en Juin 2008 par plusieurs bailleurs de fonds (Royaume Uni, Norvège, Allemagne) avait reçu une capitalisation initiale de 118 millions d'Euros de la Grande-Bretagne et de la Norvège. Il était hébergé à la Banque Africaine de Développement (BAD) et a fonctionné sans grand impact de 2008 à 2018. Les projets du FFBC ont été exécutés de manière inefficace et ont donné des résultats qui sont peu susceptibles d'être durables, notamment dans les situations où les projets ne disposent pas d'autres sources de financement. Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo lancé en 2017 manque encore de ressources financières pour son opérationnalisation.

Au regard de ce potentiel, la forêt de la République Démocratique du Congo peut devenir, à moyen terme, non seulement une des locomotives du développement socio-économique et de réduction de la pauvreté, mais aussi contribuer de manière substantielle à l'équilibre environnemental national et mondial ainsi qu'à la conservation de la diversité biologique de la planète. Les principales recommandations sont formulées dans les paragraphes ci-dessous :

Tableau 9 : Synthèse des impacts attendus, des soutiens nécessaires, des sources de financement et de l'horizon temporel des solutions de financement forestier

Solutions de financement forestier	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement	Horizon temporel
Le Budget de l'Etat	Mise en œuvre efficace et garantie des programmes forestiers	Gouvernement	Impôts et Taxes	Les actions visant à améliorer les entrées financières du Budget de l'Etat et les dépenses en faveur de la forêt devront être immédiates
Le Fonds Forestier National	Mise en œuvre efficace et garantie des programmes forestiers. Le fait que ce Fonds soit un établissement public ne permet pas au secteur forestier de bénéficier avec efficacité et en temps voulu des ressources financières placées sous sa gestion.	Gouvernement Secteur privé forestier	Taxes forestières et legs	Les actions visant à améliorer les entrées financières du Fonds Forestier et les dépenses en faveur de la forêt devront être immédiates
Paielements pour services environnementaux/ écosystémiques (PSE)	Amélioration des revenus et forte participation des parties prenantes	Gouvernement Secteur privé Bailleurs et donateurs Partenaires Techniques et Financiers	Tous les fonds internationaux éligibles aux projets PSE de la République Démocratique du Congo	Cette action est très attendue par les parties prenantes nationales
Marchés de la biodiversité (Crédits/ Certificats de biodiversité)	Amélioration des revenus et forte participation des parties prenantes	Demandeurs des crédits de biodiversité	Tous les demandeurs des crédits de biodiversité de la République Démocratique du Congo	Cette action est très attendue par les parties prenantes nationales
Les marchés du carbone et la Finance carbone	Amélioration des revenus et forte participation des parties prenantes	Demandeurs des crédits carbone	Tous les demandeurs de crédits carbone de la République Démocratique du Congo	Cette action est très attendue par les parties prenantes nationales
Les financements d'impact (Fonds bleu, etc.).	Amélioration des revenus financiers et création d'un écosystème de financement durable		Tous les bailleurs et fonds internationaux éligibles pour la République Démocratique du Congo	Cette action est très attendue par les parties prenantes nationales

6.1 Recommandations en lien avec le Budget de l'Etat :

Augmenter la part des ressources nationales (budget de l'État). En cela, il est nécessaire de :

- **Intégrer les forêts dans la planification budgétaire** en privilégiant la ligne budgétaire dédiée aux forêts ;
- Mettre en place des incitations financières qui **récompensent l'utilisation durable des ressources naturelles** ;
- **Instaurer un système d'affectation automatique** d'une partie des recettes nationales tirées des forêts vers un fonds dédié ;
- **Mettre en place un dispositif de suivi budgétaire** (tableau de bord des dépenses forestières) pour garantir la **transparence et le suivi des dépenses**. Il s'agit ici de s'assurer que les crédits alloués au secteur forestier sont exécutés conformément aux objectifs ;
- **Publier annuellement un rapport d'exécution budgétaire forestière** afin de renforcer la redevabilité et de démontrer aux décideurs l'impact des financements publics, justifiant ainsi leur augmentation continue.

6.2 Recommandations en lien avec le Fonds Forestier National (FFN) :

Mettre en place et opérationnaliser les réformes du Fonds Forestier National (FFN). En cela, il est nécessaire de :

- Doter le secteur forestier d'un cadre institutionnel approprié et des capacités humaines, structurelles, matérielles et budgétaires à la hauteur des objectifs fixés; Restructurer le Fonds Forestier National pour lui permettre de jouer son véritable rôle de véhicule financier du secteur forestier au regard des énormes potentialités que dispose le pays en ressources forestières
- **Garantir la transparence et la redevabilité** du Fonds Forestier National de manière à renforcer la confiance des contributeurs (État, bailleurs, privés) et des bénéficiaires, et incitera d'autres acteurs à contribuer au fonds ;
- **Sensibiliser les porteurs de projets potentiels** à l'existence du FFN et aux opportunités de financement qu'il offre, afin de constituer un **portefeuille solide de projets bancables** à financer une fois le fonds pleinement opérationnel.

6.3 Recommandations en lien avec les PSE :

Mettre en place les outils stratégiques et techniques nécessaires à l'opérationnalisation des Paiements pour services Environnementaux (PSE). En cela, il est nécessaire de :

- Elaborer et adopter un **texte réglementaire** définissant le mécanisme national de PSE. Ce cadre devra préciser les types de services environnementaux et les modalités de paiement ;
- **Mettre en place des guichets dédiés aux PSE** et conseiller les porteurs de projets locaux ;
- Sensibiliser et **former les communautés locales et les ONG** à la conception de projets PSE et à la négociation de contrats équitables afin de pérenniser les engagements ;
- **S'inspirer des PSE existants et dynamiques pour faciliter la mise en route et l'opérationnalisation du modèle "PSE CAFI"** en cours de montage dans les pays du bassin du Congo.

6.4 Recommandations en lien avec les Marchés de Biodiversité :

Mettre en place les outils stratégiques et techniques nécessaires à l'opérationnalisation des crédits biodiversité. En cela, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur :

- **Le cadre de compensation écologique** en adoptant notamment des textes légaux **établissant des mécanismes de compensation biodiversité obligatoire** (ces textes prévoiraient la possibilité de générer ou d'acheter des **crédits biodiversité certifiés**, représentant des gains mesurables de biodiversité ;
- **Le standard national et la certification en élaborant un référentiel national de crédits (ou certificats) biodiversité**, en définissant les unités de mesure et les méthodologies de calcul des gains/pertes;
- La mise en place d'un **comité scientifique indépendant** chargé de valider les méthodologies et de certifier que chaque crédit biodiversité vendu correspond à une amélioration réelle et additionnelle de l'état de la biodiversité ;
- La gestion de registre des crédits de biodiversité pour veiller au respect des règles, contrôler

les demandes de projets générateurs de crédits de biodiversité et agréer les « **développeurs de projets biodiversité** » ;

- **La mobilisation des acteurs et des marchés de biodiversité en encourageant les entreprises nationales et internationales opérant dans le pays à s'engager dans l'achat de crédits biodiversité** sur une base volontaire, en valorisant cet engagement dans leur reporting RSE, en **participant aux initiatives internationales** émergentes sur les crédits biodiversité (telles que la Biodiversity Credit Alliance ou la « coalition CPIC (Coalition for Private Investment in Conservation) » afin de rester informé des standards en développement et des opportunités de marché. Le Cadre mondial pour la biodiversité adopté à la COP15 **mentionne explicitement les crédits biodiversité comme solution potentielle de financement.**

6.5 Recommandations en lien avec les Marchés Carbone :

La République Démocratique du Congo a amorcé le processus de finalisation de sa « Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0 » a déjà désigné :

- **Une Autorité Nationale Désignée (AND) de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat;**
- **Un Point Focal de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat.**

L'Autorité Nationale Désignée (AND) sera notamment chargée de :

- Émettre les autorisations pour les activités carbone à mettre en œuvre au titre des articles 6.2 et 6.4 ;
- Confirmer la contribution au développement durable du pays ;
- Veiller à la bonne tenue du registre des activités carbone autorisées ;
- Coordonner avec l'Organe de supervision de l'article 6 de l'Accord de Paris et la Task Force Nationale du Carbone les activités pays au titre des articles 6.2 et 6.4.

Le Point Focal de l'Article 6 de l'Accord de Paris sera notamment chargé de :

- Assister l'Autorité Nationale Désignée (AND) ;
- Faciliter la communication entre le pays et le secrétariat de la CCNUCC ;

- Faciliter la soumission des rapports nationaux ;
- Représenter le pays lors des négociations internationales sur l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat.
- Développer, réviser et valider les méthodologies sectorielles ;
- Gérer le registre national des activités carbone autorisées ;
- Évaluer la qualité et la crédibilité des données des projets ;
- Appliquer les ajustements correspondants au titre des accords bilatéraux pour la vente des ITMOs et des A6.4ER ;
- Contribuer à l'innovation technologique et au transfert de savoir-faire ;
- Etablir un bilan des émissions sur la base des émissions et des absorptions couvertes par la CDN.

Les principaux outils gérés au niveau national pour la mise en œuvre des articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris sur le climat sont notamment :

- la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée ;
- le Registre national en lien avec le registre international ;
- le Manuel de procédures pour définir les principes, les règles et les procédures pour le développement, l'enregistrement et la mise en œuvre de projets carbone en RDC ;
- le cadre juridique approprié pour le bon fonctionnement des projets et marchés carbone certifiables (avec une approche de gestion locale durable réduisant la déforestation ou combinant les plantations d'arbres avec les cultures agricoles), respectant les standards de certification internationaux (tels que VCS de Verra, Gold Standard, ou les normes ART/TREES pour des programmes juridictionnels) ;
- Le renforcement des capacités nationales en MRV (Mesure, Rapportage, Vérification) des projets carbone. Cela passe notamment par la formation de parties prenantes à l'estimation des stocks de carbone et des émissions liées aux changements d'usage des terres, à l'acquisition d'outils de télédétection et SIG pour un suivi en temps réel de la déforestation, et à la mise en œuvre des inventaires forestiers nationaux périodiques intégrant la dimension carbone ;

- La **mutation des projets carbone actuels vers le mécanisme carbone de l'article 6.4 de l'Accord de Paris sur le climat et la préparation de l'après-2025** en identifiant de nouveaux projets : soit au titre du mécanisme de marché de l'article 6.2 (où le pays devrait s'activer à négocier et établir des accords bilatéraux pour la vente des crédits carbone), soit au titre du mécanisme de marché de l'article 6.4 (où les acteurs des entités publiques ou privées, ainsi que les autres porteurs de projets carbone devraient s'activer à développer et faire certifier leurs crédits carbone pour les ventes auprès des acquéreurs nationaux et étrangers). Ce qui permet d'élargir l'assiette nationale des recettes tirées de la vente des crédits carbone et ouvre de nouvelles perspectives susceptibles d'amplifier les paiements carbone à court, moyen et long terme.
- le **partage des bénéfices avec les communautés** en capitalisant l'expérience des plans de partage des bénéfices (PPB) élaborés en concertation avec les parties prenantes, garantissant que les communautés locales (y compris les peuples autochtones) soient **équitablement récompensées pour leur contribution** aux efforts de lutte contre les changements climatiques ;

6.6 Recommandations en lien avec les Financements d'Impacts :

Mettre en place les outils stratégiques et techniques nécessaires à l'opérationnalisation des Financements à impact. En cela, il est nécessaire de :

- **Elaborer une stratégie nationale de la finance à impact** orientée vers la préservation des forêts et le développement durable. Par exemple, mettre en place des **incitations fiscales** (exonérations partielles d'impôt, réduction de TVA) pour les fonds d'investissement ou banques locales qui

financent des projets verts dans le domaine forestier (reboisement, éco-tourisme, valorisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL), etc.).

- Créer des **garanties publiques** ou un mécanisme d'assurance pour couvrir une partie des risques des investissements privés dans des projets forestiers, afin d'attirer des investisseurs qui autrement jugeraient le secteur trop risqué ;
- S'inspirer des expériences d'autres pays émergents ayant lancé des *green bonds* avec succès. Structurer l'obligation avec l'appui d'institutions financières internationales (Banque mondiale, BAD, etc.) pour crédibiliser le processus, et **obtenir une certification verte** internationale qui rassure les investisseurs quant à l'usage durable des fonds ;
- **Créer un fonds d'investissement public-privé dédié aux forêts congolaises**, doté d'un mandat d'impact social et environnemental ;
- **Lancer un programme d'incubation et d'accélération** ciblant les micro, petites et moyennes entreprises actives dans **l'économie verte pour** fournir notamment un accompagnement technique, des petites subventions d'amorçage, etc ;
- Impliquer le système financier national dans le financement à impact et **encourager les banques locales à créer des produits d'épargne ou de crédit verts** (par exemple un compte épargne « forêt » dont une fraction des intérêts abonde un fonds de reforestation, ou des prêts bonifiés pour les agriculteurs s'engageant dans l'agroforesterie) ;
- instaurer un **forum annuel « Investissement vert et forêts »** réunissant autorités, bailleurs, investisseurs d'impact et porteurs de projets, pour identifier les freins à l'investissement (sécurité juridique des investissements, difficultés d'obtention de titres fonciers pour projets forestiers, manque de projets structurés de taille suffisante, etc.) et proposer des solutions concertées.

Conclusion

Le présent rapport d'une vingtaine de pages a répondu aux termes de références (TDRs) pour faire l'état de lieu de la situation actuelle du financement du secteur forêt et présenter une vue globale de la diversité des financements domestiques et internationaux dédiés à la forêt. Le cadre de l'étude, tel que défini dans les termes de référence ne permet pas d'aller dans les détails avec des axes stratégiques et un plan d'action pour les solutions retenues pour le financement durable de la forêt en RDC.

Les solutions de financement telles que proposée dans le chapitre 6 sont celles qui sont les mieux alignées avec la politique forestière nationale, la stratégie cadre nationale REDD+ et la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions sur la Biodiversité (SPANB). Ce sont :

Les solutions qui sont actuellement mises en œuvre de façon effective :

- Le Budget de l'Etat ;
- Le Fonds Forestier National ;

Les solutions qui ne sont pas encore mises en œuvre de façon effective :

- Les Paiements pour services environnementaux/ écosystémiques (PSE);
- Les marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité) ;
- Les marchés du carbone et la Finance carbone ;
- Les financements d'impact (Fonds Vert Climat, Fonds bleu, Fonds Okapi, etc.).

Il ressort de l'ensemble des consultations et analyses que la bonne formule pour le financement de la forêt se trouve dans la combinaison des financements.

Références

Cadre pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité, International Adversory Panel on Biodiversity Credits, Résumé analytique Octobre 2024 ;

Crédit de Biodiversité (CRÉDITS BIODIVERSITÉ : VERS UN NOUVEAU MARCHÉ DE LA NATURE EN EUROPE ?), DOSSIER DE LA MEB N°54 JUILLET 2024 ;

Contribution Déterminée à l'échelle Nationale révisée de la RDC, année 2021 ;

Financement carbone en Afrique, SESSION SPÉCIALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE Sous les auspices de la Commission Économique pour l'Afrique des Nations unies Addis Abeba, Ethiopie 3 septembre 2009 ;

Financement de la gestion durable des forêts dans les pays à faible couvert forestier, financement des actions des gestions durables FINANCEMENT DES ACTIONS DE GESTION DURABLE DES TERRES (GDT). EXPERIENCE DU PAC II (REPUBLIQUE DU NIGER MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROGRAMME D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES PAC II) ;

Financement international en faveur des forêts du bassin du Congo, Document de réflexion) ;

Fiscalité Ecologique et Financement des politiques environnementales, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, 2009 Avis présenté par Mme Pierrette Crosemarie ;

LE FONDS FORESTIER DU BASSIN DU CONGO

GIZ Projet TTT (Tropical Timber Trade Facility) PPTX;

Guide de bonne gouvernance forestière. APV-FLEGT : exploitation et commerce légaux du bois, une affaire de tous en Province Orientale, RD Congo,

L'avenir des Marchés du Crédit pour la Biodiversité, RÉSUMÉ EXÉCUTIF Mars 2023 ;

Les financements pour les forêts dans les pays de la COMIFAC, Centre de recherche forestière international, 2019 ;

Les Forêts du Bassin du Congo (Etat des Forêt 2021), Centre de recherche forestière international, 2022 ;

Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier

Loi de finances n° 19/005 du 31 décembre 2019 pour l'exercice 2020

Loi de finances n°23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024

PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX.

Serena (services environnementaux et usages de l'espace rural), revue de la littérature, Julien Monnery, CERDI (document de travail n°2002-01) ;

Plan de Convergence, CCR/PFBC Kinshasa, 27 Septembre 2010 SE-COMIFAC ;

POLITIQUE-FORESTIERE DE LA REPUBLIQUE-DEMOCRATIQUE-DU-CONGO (DOCUMENT DE POLITIQUE FORESTIERE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) ;

Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023) de la RDC;

Position sur les crédits/certificats biodiversité, UICN, Comité Français, Note de position Octobre 2024 ;

Programme 2021 à 2027_RDC_mip-2021-c2021-9389-democratic-republic-congo-annex_fr (Programme indicatif pluriannuel 2021-2027 République Démocratique du Congo Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale – Europe dans le Monde) ;

Programme IPA 2021 à 2027_9389_F1_ANNEX_FR_V3_P1_1595310 (FR Annexe Programme indicatif pluriannuel 2021-2027 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO Instrument de

voisinage, de développement et de coopération internationale – Europe dans le Monde) ;
Rapport national sur le climat et le développement de la République Démocratique du Congo (RDC), Groupe de la Banque mondiale, 2023.
Rapport Stratégique Régional (développement intégré et durable de la filière bois dans le bassin du Congo : opportunités, défis et recommandations opérationnelles), Banque Africaine de développement, horizon 2030.

Rapport I.T.I.E sur le secteur forestier, exercice 2020-2021, juillet 2024.
Rapport national d’inventaire des gaz à effet de serre 2000– 2018 au titre du Premier Rapport Biennal Actualisé de la RDC; Juin 2022
Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC, 2016
Stratégie et Plan d’Action nationaux sur la Biodiversité 2025-2030, RDC; Juillet 2025

Annexes

Annexe 1 : Répertoire des textes mis dans les encadrés

Encadré n°1 : sur la fiscalité forestière

La fiscalité forestière au titre de la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier de la RDC porte sur les articles 120 à 122. La loi sus-citée rappelle ce qui suit : « aucun exploitant forestier, aucun exportateur ni transformateur des produits forestiers ne peut, quel que soit le régime fiscal auquel il est soumis, être exonéré du paiement des droits, taxes et redevances prévues par la présente loi ou ses mesures d'exécution (article 120). Les taxes et redevances prévues par la présente loi sont : la redevance de superficie concédée, la taxe d'abattage, la taxe à l'exportation et la taxe de reboisement (article 121)

Encadré n°2 : sur le Fonds Forestier National

L'article 81 de la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier précise ce qui suit : « Pour assurer le financement des opérations de reboisement et d'aménagement, de contrôle et de suivi de leur réalisation, il est créé un fonds forestier national émergeant au budget pour ordre et alimenté notamment par les recettes des taxes de reboisement et autres redevances forestières ». Suivant les dispositions de l'article 122 de la loi portant code forestier sus-citée, le fonds forestier national est alimenté par : 50% des taxes d'abattage, 50% des taxes à l'exportation et 100% des taxes de reboisement.

Encadré n°3 : sur les paiements pour services environnementaux

La République du Congo à travers la Lettre d'Intention signée avec CAFI a exprimé sa volonté d'œuvrer pour une économie verte, notamment par la promotion des mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE). **Cet objectif va davantage se conforter avec l'émergence des programmes et projets à mettre en œuvre au titre de la stratégie nationale REDD+ et de l'article 6.4 de l'Accord de Paris sur le climat.** Le pays mettra à profit ses relations bilatérales et multilatérales pour capitaliser les expériences réussies : (i) du programme PSE du Costa Rica (<https://www.fonafifo.go.cr/es/conozcanos/mision-y-vision/>) qui a amélioré son cadre institutionnel et juridique et (ii) le programme PSE de l'Equateur qui offre une rémunération aux propriétaires fonciers individuels et communautaires qui s'engagent volontairement à conserver les forêts indigènes.

La République Démocratique du Congo a organisé du 27 au 29 Janvier 2025 à Kinshasa la conférence internationale pour le **déploiement des paiements pour services environnementaux (PSE) dans le bassin du Congo**. Une note de position et une feuille de route ont été adoptés par les Ministres en charge des forêts, de l'environnement et du budget des pays membres de la COMIFAC.

Encadré n°4 : sur les marchés carbone

L'Accord de Paris sur le climat ouvre des perspectives heureuses pour les pays à haut potentiel de carbone comme la République du Congo grâce aux mécanismes de marchés carbone et non marché. La République Démocratique du Congo qui a signé l'accord de Paris en 2015 peut exercer ses droits pour tirer les bénéfices carbone susceptibles d'être accordés sur la base des dispositions des articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris sur le climat et aussi les paiements pour services environnementaux susceptibles d'être accordé sur la base des dispositions de l'article 6.8 de l'Accord de Paris. Notons que le potentiel des crédits carbone de la République Démocratique du Congo se trouve dans les quatre secteurs d'émissions des gaz à effet de serre (GES), à savoir:

- **Le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)** pour le cas des projets qui mettent en valeur les activités liées à : l'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR), la conservation des forêts qui auraient pu être exploitées ou déforestées, le reboisement, l'afforestation, l'agroforesterie, la gestion durable des jachères ;
- **Le secteur de l'énergie**, pour le cas des projets qui mettent en valeur les activités liées à la promotion : des biocarburants, du biogaz, de l'énergie électrique, de l'énergie solaire ;
- **Le secteur des procédés industriels et autres utilisations des produits (PIUP)** pour le cas des projets qui mettent en valeur les activités liées à la promotion : des modes de production et de consommation durables, des meilleures technologies utilisant moins d'énergie, d'eau et de matières premières et générant moins de déchets, etc ;
- **Le secteur des déchets**, pour le cas des projets qui mettent en valeur les activités liées à la gestion rationnelle et durable des déchets et à l'assainissement.

Encadré n°5 : sur la biodiversité

La République Démocratique du Congo a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique, reconnaissant, ainsi l'importance de la diversité biologique ainsi que sa valeur inestimable pour les générations présentes et futures. Aussi, au terme de cette ratification, le pays a pris l'engagement d'adopter des mesures nécessaires pour sauvegarder et protéger la diversité du matériel génétique, des espèces, des habitats et des écosystèmes qui composent la planète. Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention sur la Biodiversité, les pays s'engagent à mettre en œuvre des mesures générales qui visent à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. C'est dans ce cadre que la RDC a élaboré la Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB). La superficie des tourbières de la RDC est immense et relativement intacte. La capacité de stockage de carbone est d'environ 31 milliards de tonnes. Les enjeux de la gestion durable des tourbières de la République du Congo sont énormes, avec notamment : le risque de libération du carbone stocké et le risque des incendies de forêt.

La RDC possède environ 150 millions d'hectares de forêts qui représentent près de 50% des forêts d'Afrique et plus de la moitié (60%) du massif forestier du Bassin du Congo. Ces écosystèmes exceptionnels renferment une riche biodiversité qui, du reste, est caractérisée par un degré élevé d'endémisme. Aussi, en ce qui concerne la faune, le pays compte un grand nombre d'espèces des mammifères (415 espèces), d'oiseaux (1094 espèces), des reptiles (280 espèces), d'amphibiens (216 espèces), des poissons (1.069 espèces), des papillons (plus de 1.300 espèces) etc. La riche flore du pays comporte environ 11.000 espèces de plantes vasculaires connues avec plus de 10.000 espèces d'angiospermes.

Annexe 2 : Termes de Référence de l'étude

Introduction

En prélude à une proposition d'action financée par l'UE, « Financement des forêts » (FFF), une évaluation préliminaire sera réalisée dans 15 pays afin de donner un aperçu des solutions et instruments de financement forestier existants.

Les forêts offrent un large éventail d'opportunités tant en termes de développement socio-économique que de préservation de l'environnement. Cependant, d'une manière générale, le secteur forestier manque de fonds pour permettre aux pays de saisir ces

opportunités, malgré certains mécanismes de financement prometteurs mais encore inexploités.

Cette étude vise à fournir une vue d'ensemble, dans 15 pays (Mongolie, Brésil, Ouganda, République du Congo, RDC, Gabon, Guyane, Laos, Maroc, Cameroun, Libéria, Zambie, PNG, Colombie et Suriname), des solutions/mécanismes de financement existants et innovants qui peuvent aider à conserver, restaurer et à utiliser les ressources forestières de manière durable

L'étude produira une brève évaluation de la situation du financement forestier pour chaque pays, ce qui peut aider à mobiliser des financements pour les forêts axées sur l'amélioration de la productivité et

de la durabilité du secteur forestier dans les pays partenaires. Cette évaluation pourrait éclairer les investissements futurs potentiels de l'UE ainsi que les pays partenaires ou les donateurs. Il s'agit de soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs de l'accord de Paris, du cadre mondial pour la biodiversité, des ODD et des politiques globales de l'UE.

Les résultats de l'évaluation sont les suivants :

- Une brève évaluation (20 pages) du paysage du financement forestier pour chaque pays cible, afin de soutenir les objectifs nationaux. Il s'agira d'un bref aperçu du secteur forestier, des ambitions nationales, des mécanismes de financement existants et disponibles, ainsi que de l'avis d'experts sur leur efficacité, les goulets d'étranglement, les conditions préalables, les

risques et les possibilités d'étendre les solutions existantes ou d'en introduire de nouvelles.

- Une compilation complète des instruments de financement forestier de tous les pays évalués, mettant en évidence leur alignement sur les engagements internationaux en matière de climat et de biodiversité. Cette ressource sera mise à la disposition des délégations de l'UE et des partenaires. Ce rapport global sera préparé à l'issue des différentes évaluations pays, permettant à chaque pays d'identifier éventuellement d'autres mécanismes de financement qui n'existent pas encore dans leur contexte.

La mission sera menée par une équipe d'experts conjointe du CIFOR-ICRAF et du Mécanisme des forêts pour l'avenir (F4F).

Annexe 3 : Calendrier des missions

Dates	Activités
mardi, 1/ avril 2025	Revue et analyse documentaire en lien avec le financement forestier (Documents de politiques et rapports sectoriels : les références documentaires seront indiquées dans le rapport de l'étude)
mercredi, 2/ avril 2025	Revue et analyse documentaire en lien avec le financement forestier (Documents de politiques et rapports sectoriels: les références documentaires seront indiquées dans le rapport de l'étude)
jeudi, 3/ avril 2025	Revue et analyse documentaire en lien avec le financement forestier (Documents de politiques et rapports sectoriels : les références documentaires seront indiquées dans le rapport de l'étude)
vendredi, 4/ avril 2025	Revue et analyse documentaire en lien avec le financement forestier (Documents de politiques et rapports sectoriels: les références documentaires seront indiquées dans le rapport de l'étude)
lundi, 7/ avril 2025	Revue et analyse documentaire en lien avec le financement forestier (Documents de politiques et rapports sectoriels: les références documentaires seront indiquées dans le rapport de l'étude)
mardi, 8/ avril 2025	Elaboration des documents attendus par la Délégation de l'UE (lettre d'introduction, liste des participants, note synthèse) et échanges avec l'équipe de la délégation de l'UE
mardi, 15/ avril 2025	Elaboration des documents attendus par la Délégation de l'UE (lettre d'introduction, liste des participants, note synthèse) et échanges avec l'équipe de la délégation de l'UE
mercredi, 16/ avril 2025	Revue et analyse documentaire en lien avec le financement forestier (Documents de politiques et rapports sectoriels: les références documentaires seront indiquées dans le rapport de l'étude)
lundi, 28/ avril 2025	Echange, validation et consolidation des documents finaux pour la préparation de la table ronde du 7 Mai 2025 (liste définitive des participants, agenda de la table ronde et des documents collectés à la suite de la table ronde)
mardi, 29/ avril 2025	Réunion zoom avec F4F, CIFOR et ICRAF
vendredi, 2/ mai 2025	Participation à la visio-conférence F4F-CIFOR-ICRAF et présentation à mi-parcours étude en cours en RDC
mercredi, 7/ mai 2025	(1) Participation à la table ronde organisé au siège de l'UE pour le lancement officiel de l'étude en RDC; (2) Analyse des commentaires et des documents collectés ; (3) rédaction du compte rendu de la table ronde

suite à la page suivante

Annexe 3 : Suite

Dates	Activités
jeudi, 8/ mai 2025	Collecte des documents et consultation des parties prenantes de la RDC (Ministère de l'Environnement et Développement Durable; Coordination Nationale REDD+, GIZ)
vendredi, 9/ mai 2025	Collecte des documents et consultation des parties prenantes de la RDC (Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, OSFAC, PNUD, AFD, Banque Mondiale, Fonds Forestier National)
lundi, 12/ mai 2025	Echanges en ligne avec les parties prenantes de la RDC pour la collecte des données complémentaires : Ministère des Finances, Partenaires Techniques et Financier (FAO, AFD, Banque Mondiale, etc)
mardi, 13/ mai 2025	Echanges en ligne avec les parties prenantes de la RDC pour la collecte des données complémentaires : Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Points Focaux (Climat, Fonds Vert, Biodiversité, etc)
lundi, 19/ mai 2025	Rédaction du chapitre 4 de l'étude sur les options de financement des forêts en RDC (Évaluation de chaque solution et instrument de financement forestier)
mercredi, 21/ mai 2025	Suite de la Rédaction du chapitre 4 de l'étude sur les options de financement des forêts en RDC (Évaluation de chaque solution et instrument de financement forestier) et soumission de l'ébauche rédigée à Mr LUDWIG
vendredi, 23/ mai 2025	Compléments d'information pour améliorer le texte du chapitre 4 de l'étude sur les options de financement des forêts en RDC (Évaluation de chaque solution et instrument de financement forestier)
lundi, 26/ mai 2025	Analyse des données et rédaction du draft 1 du chapitre 3 de l'étude sur les options de financement des forêts en RDC (Évaluation des niveaux actuels de financement et d'investissement dans le secteur forestier)
mardi, 27/ mai 2025	Suite analyse des données de la Rédaction du draft 1 du chapitre 3 de l'étude sur les options de financement des forêts en République Démocratique du Congo (Évaluation des niveaux actuels de financement et d'investissement dans le secteur forestier)
mercredi, 28/ mai 2025	Echanges en ligne avec les parties prenantes de la RDC pour la collecte des données complémentaires (Experts et autres Personnes ressources des secteurs forêts, faunes, biodiversité, finances, Fonds Forestier National, etc)
jeudi, 29/ mai 2025	Jour férié : Ascension
vendredi, 30/ mai 2025	Echanges en ligne avec les parties prenantes de la RDC pour la collecte des données complémentaires (Experts et autres Personnes ressources des secteurs des Banques et autres institutions financières, etc)
Juin 2025	Poursuite des derniers rendez-vous Poursuite de la phase d'analyse des résultats et de rédaction du rapport.

Annexe 4 : Liste des parties prenantes interrogées

N°	Entités	Nom	Titre	Adresses mails
1	Présidence de la République	Tosi Mpanu mpanu	Conseiller principal du chef de l'Etat pour l'environnement (anciennement Ambassadeur négociateur climat)	tosi.mpanu@gmail.com
2	OSFAC	Landing MANE		
3	Ministère en charge des Finances	Alexis Thambwe Mwamba	Coordonnateur COFED	Alexis.thambwe@cofed.cd +243(0)815553644 +243 (0)817117010
4	Ministère en charge du Budget		Secrétaire général	
5	Ministère en charge de l'Economie		Secrétaire Général	
6	Ministère en charge de l'Environnement	Joseph Malasi	Conseiller Climat VPM (MEDD)	professor.malassi@gmail.co
7	Institut Congolais pour la conservation de la nature (ICCN)	Joël Wengamulay	Directeur coopération internationale ICCN	jwengamulay@gmail.com
8	Ministère en charge du Plan		Secrétaire Général	
9	Ministère en charge de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	Mamba Mamba Damas	Secrétaire Général	damasmamba@yahoo.fr
10	Ministère en charge du Développement rural	Benjamin TOIRAMBE	Secrétaire Général	+ 243 999 954 148
11	Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire		Secrétaire Général	
12	Secteur privé	Junior Tchiteya	PCA Save Tomorrow	juniortchiteya@gmail.com
13	Ministère en charge de l'Industrie et des PME		Secrétaire Général	
14	Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et universitaire		Secrétaire Général	
15	Ministère en charge de la Recherche scientifique		Secrétaire Général	
16	Ministère en charge des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication		Secrétaire Général	
17	Ministère en charge de la Formation professionnelle		Secrétaire Général	
18	Ministère en charge du Genre		Secrétaire Général	
19	Ministère en charge de la Pêche		Secrétaire Général	
20	Ministère en charge de la Culture		Secrétaire Général	
21	Ministère en charge du Tourisme		Secrétaire Général	
22	Ministère en charge de la Jeunesse		Secrétaire Général	

Annexe 4 : Suite

N°	Entités	Nom	Titre	Adresses mails
23	Senat	Cédric NGINDU BIDUALA	Vice-Président de la commission ressources naturelles du Sénat	+243810788147
24	ATIBT RDC	Nicolas Bayol	Directeur des étude FRM	nbayol@frm-france.com / +243(0)8168637622 +33(0)467200809
25	PNUD	Pr Kamathe Kassongo		
26	PNUD	Leslie Ouarzazi		leslie.ouarzazi@undp.org
27	PNUE			
28	GIZ	Martijn ter Heegde	Conseiller technique	martijn.terheegde@giz.de
29	BAD			
30	Banque Mondiale,	Patrice Savadogo		psavadogo@worldbank. org
31	Banque mondiale	Pierre Guigon		pguigon@worldbank.org;
32	AFD	Gregoire Lejong	Responsable équipe projet (Forêt, Biodiversité)	lejoncga@afd.fr
33	Proparco	Saphir Esmail	Représentant Proparco – groupe AFD	esmails@proparco.fr
34	FAO	Dominique Endamana		dominique.endamana@ fao.org
35	Equity BCDC	MULAMBA Willy	Directeur Général / EQUITY- BCDC	safi.lututa@equitybcdc.cd
36	RAWBANK	RAWAJI Mustafa	Directeur Général / RAW BANK	Alix.VanDenBulte@ rawbank.cd
37	Trust Merchant Bank	MEISENBERG Oliver	Directeur Général / TRUST MERCHANT BANK	c.musoko@tmb.cd
38	Bank Of Africa	SQUALLI Mohammed	Directeur Général / BANK OF AFRICA	rmbala@boa-rdc.com
39	SOFIBANQUE	Henry Yoan WAZNE	Administrateur Directeur Général / SOFIBANQUE	loa@sofibanque.com
40	WCS	Jean Paul Kibambe	Directeur Pays wcs	jpkibambe@wcs.org
41	WWF	Tania Ramahaleo	Directeur de conservation WWF-RDC	tramahaleo@wwfdr.org /+243998514890
42	Point Focal Climat	Martine Badibanga	UNFCCC Focal Point (MEDD)	martinebk@yahoo.co.uk
43	Point Focal Biodiversité	Nicaise Kingunya	MEDD	
44	Fond vert Climat	Katanga Francine	Coordonatrice Adjointe MDP-Fonds vert pour le climat	Francinek24@gmail. com / fkatanga. fondsvertclimatrdc@gmail. com
45	Autres Points Focaux	Felix Lilakako	Point Focal Partenariat CDN	felixcredo@gmail.com
46	Coordination national REDD+	ASSANI ONGALA Hassan	CNREDD	assani_hassan@yahoo.fr

Annexe 4 : Suite

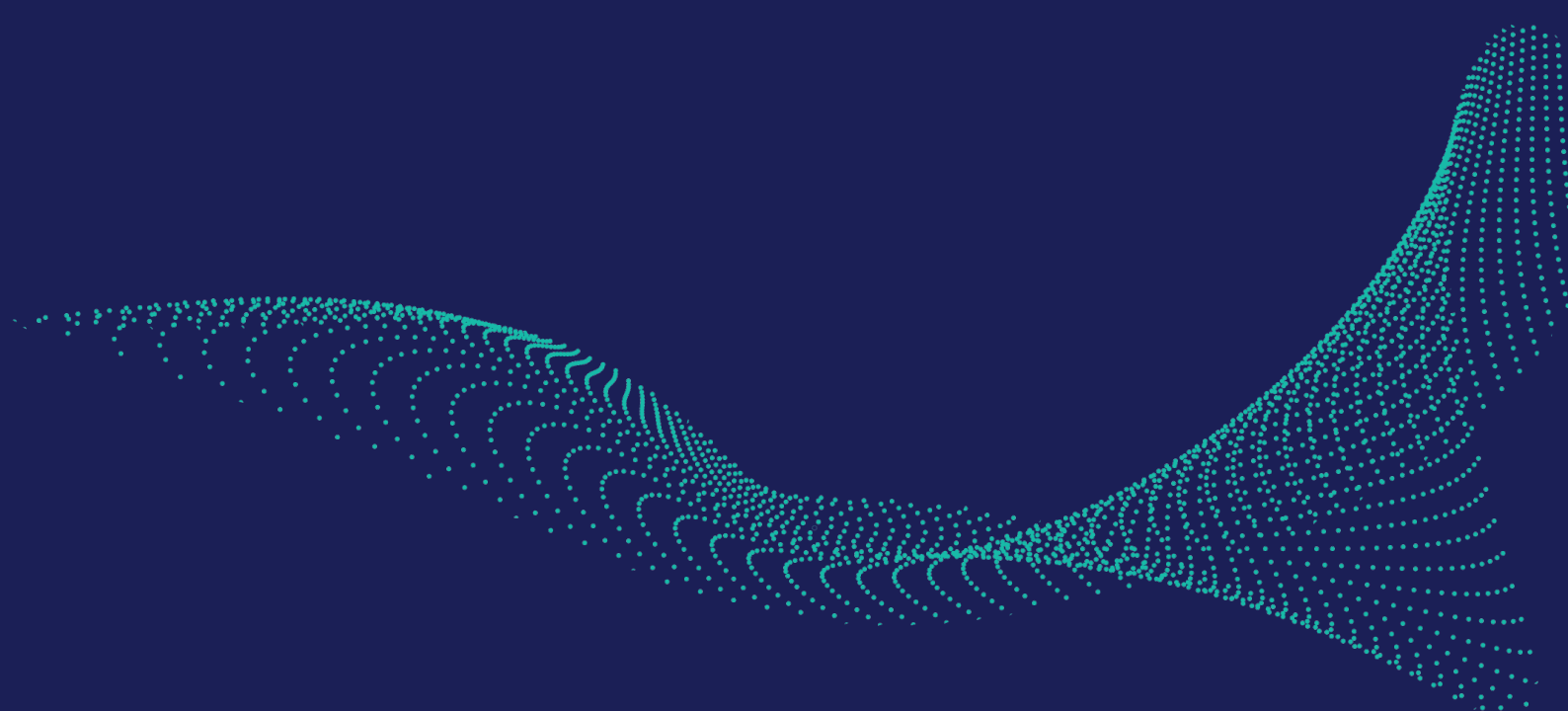
N°	Entités	Nom	Titre	Adresses mails
47	Secretariat permanent CAFI	Mathieu Auger-Schwartzberg		Mathieu.auger-schwartzberg@undp.org / +243858909934
48	GIBEC Forest	Esben Marcussen	Président	esben.marcussen@mfa.no
49	GIBEC Forest	Leon Mulimbi	Ambassade Pays-Bas	leon.mulimbi@minbuza.nl
50	GIBADER	Guillaume Gillard	Président	guillaume.gillard@dipobel.fed.be
51	CODELT	Augustin Mpoyi	Directeur Executif Codelt	ampoyfr@yahoo.fr
52	IBCP	Augustin Nge Okwe	Coordonnateur National	augustinnge@gmail.com
53	FFN	Alain Kalangiro Chishugi	DGA Fonds Forestier National	chishugi@yahoo.com
54	FFN	Albert Boliko Lomboto	Sous-directeur fonds forestier national	Alberic.boliko@gmail.com Albert.boliko@ffngouv.cd
55	FONAREDD	Faustin Boyemba Bosela	Secrétaire exécutif FONAREDD	Faustin.boyemba@fonaredd-rdc.org / +243824446567
56	CAGFT	Théophile GATA DIKULUKILA	Directeur exécutif CAGFT	Tgata1902@gmail.com / +243 (0)816963768

Annexe 5 : Liste des solutions et instruments de financement forestier : brèves définitions (non exhaustives)

Solutions, outils et instruments de financement forestier (FF)	Brève définition
Finances publiques (y compris les réformes fiscales, la budgétisation verte, etc.)	L'ajustement des politiques fiscales et des processus budgétaires pour refléter les objectifs de durabilité environnementale, intégrant souvent l'évaluation des ressources naturelles et des écosystèmes dans la planification financière. Peut inclure diverses solutions et instruments tels que : • Allégements/exonérations fiscales • Subventions • Programmes de subventions • Fonds dédiés créés par les gouvernements nationaux ou locaux pour soutenir la conservation ou la gestion durable des forêts • Tout autre programme financé par l'État
Paiements pour services écosystémiques (forestiers) / Programmes d'incitation	Incitations financières et/ou non financières accordées aux propriétaires fonciers ou aux communautés pour gérer leurs terres de manière à préserver ou à améliorer les services écosystémiques, tels que la filtration de l'eau, la beauté du paysage, les avantages climatiques et la biodiversité.
Fonds forestiers nationaux / Fonds fiduciaires pour la conservation	Fonds dédiés créés par des gouvernements ou des organisations pour soutenir la conservation des forêts, la gestion durable et le développement des zones forestières par le biais de subventions, d'incitations ou de prêts.

Annexe 5 : Suite

Solutions, outils et instruments de financement forestier (FF)	Brève définition
Échange dette-nature	Un échange dette-nature est un accord financier par lequel une partie de la dette d'un pays est annulée ou réduite par ses créanciers en échange de son engagement dans des projets de protection de l'environnement. Il s'agit généralement de préserver les habitats naturels et la biodiversité, ou d'investir dans des initiatives de développement durable.
Obligations vertes / Prêts liés au développement durable	Des instruments financiers émis pour financer des projets présentant des avantages environnementaux, avec des obligations vertes levant des capitaux pour les dépenses initiales et des prêts liés à la durabilité offrant des incitations pour atteindre les objectifs de performance en matière de durabilité.
Instruments de financement pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts	Ces instruments peuvent inclure : des mécanismes de concessions, des programmes de microcrédit, des dispositifs de soutien aux PME et aux petits exploitants, des financements pour les petits exploitants et autres PME (programmes de sous-traitance, contrats d'achat), ainsi que du capital-risque et des catalyseurs d'activité. Ces instruments sont étroitement liés aux chaînes de valeur qui peuvent soutenir la conservation et la restauration des forêts avec les PME et les petits exploitants.
Marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité)	Marchés destinés au commerce de crédits ou de certificats de biodiversité, représentant des actions menées pour conserver ou restaurer la biodiversité.
Marchés du carbone / Financement du carbone	Marchés financiers et instruments visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de l'échange de crédits carbone, où un crédit représente le droit d'émettre une quantité spécifique de dioxyde de carbone ou la quantité équivalente d'un autre gaz à effet de serre (peuvent inclure les mécanismes REDD+, même s'ils ne relèvent pas de la législation de l'UE)
Financement d'impact / Investissement d'impact (Création de fonds – Fonds forestiers durables / Financement mixte / Réduction des risques)	Investissements réalisés dans le but de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs, parallèlement à un rendement financier, grâce à des stratégies telles que la création de fonds, le financement mixte combinant différentes formes de capitaux privés et publics, et la réduction des risques (garanties, financement à effet de levier, positions de première perte, etc.) pour réduire le risque financier des investisseurs. Le rôle des institutions de financement du développement (IFD) et des autres fonds FEDD+ peut être pris en compte lorsqu'il est pertinent pour le financement d'impact et le financement mixte.



Une initiative phare du Global Gateway



Pour plus d'informations : INTPA-F2@ec.europa.eu
DG Partenariats internationaux, Unité F2 – Environnement, Ressources
naturelles, Eau.
Sustainable Forests for the Future Group

Cette publication a été préparée par la Forests for the Future Facility (F4F). Elle ne représente pas la position officielle de l'Union européenne.

CIFOR-ICRAF

Le Centre de Recherche Forestière Internationale et le Centre International de recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF) exploite le pouvoir des arbres, des forêts et des paysages agroforestiers pour relever les défis mondiaux les plus urgents de notre époque – la perte de la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les inégalités. CIFOR et ICRAF sont des centres de recherche du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR).